

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 28 Frimaire, an IX.



ASIE.

Extrait d'une lettre écrite de Jaffa, le 3 septembre (16 fructidor).

Comme cette ville est le grand dépôt de l'armée du grand-visir, et qu'elle est d'ailleurs de la plus grande importance pour la Porte, tant que l'armée française occupera l'Égypte, le grand visir a profité de la présence d'un ingénieur anglais pour faire faire de nouvelles fortifications à cette place. Après avoir agréé le plan que lui a proposé l'ingénieur, il a posé avec une grande solennité la première pierre d'un nouveau bastion. Le grand-visir s'étoit rendu de son camp, accompagné des chefs de l'armée et de ses gardes, montés sur des chevaux richement harnachés, et il fut reçu par le général Köhler, à la tête des officiers anglais. Lorsque l'on enfonça la pierre, un ulema entonna à haute voix différentes prières qui furent dévotement répétées par tous les turcs présents. L'ulema égorga ensuite cinq moutons, dont le sang fut répandu sur la pierre. Après cette cérémonie, le grand-visir revêtit le général Köhler d'une pelisse noire de la première espèce. Les autres officiers anglais reçurent des présents suivant leur grade.

ITALIE.

De Florence, le 29 novembre (8 frimaire).

Le citoyen Charles His, envoyé à Rome par le lieutenant-général Dupont, comme officier parlementaire, est repassé ici hier avec le citoyen Maurice Dupin, qui avoit été chargé de l'accompagner. On n'étoit pas sans inquiétude sur leur retour d'un pays où l'on prétendoit qu'il y avoit de grandes réventions contre les Français. Ils assurent qu'ils n'ont pas couru le moindre danger, qu'au contraire ils ont trouvé le nom français respecté. Le pape les a reçus avec tous les égards dus à l'armée au nom de laquelle ils se présentoient. Pendant le tems de leur séjour à Rome, ils ont été occupés à visiter les restes de la grandeur romaine. Il paroît que la rupture de l'armistice a hâté leur départ, & qu'ils ont quitté Rome sans attendre le résultat de leur mission.

De Gènes, le 5 décembre (12 frimaire).

La consulta vient de créer un tribunal extraordinaire, composé de trois membres, qui n'existera que deux mois, et dont une des attributions consiste à juger les délits contre la tranquillité publique et contre l'exercice des autorités civiles et militaires. La loi qui l'établit permet au pouvoir exécutif de faire arrêter pendant 15 jours les personnes suspectes. . . . On a cru cette mesure nécessaire pour contenir les factieux qui ont osé crier: *Vive Robespierre*. Avant-hier, l'un de ces perturbateurs fut arrêté par ordre du général d'Arnaud, commandant de la place.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 18 novembre (27 brumaire).

Par un ordre du 13 de ce mois, S. M. I. permet de rentrer au service à tous ceux qui ont été renvoyés ou cassés (en exceptant néanmoins ceux qui ont été renvoyé ou cassés par jugement de conseils de guerre): mais avec l'ordre exprès de se rendre à Pétersbourg pour être présentés à Sa Majesté.

Le général d'infanterie Swatschin, a été congédié.

D'après les avis reçus de Palerme, du chambellan Italskoi, au sujet de la prise de Malte, S. M. I. a ordonné de remettre au corps diplomatique accrédité à sa cour, la note suivante, signée du premier ministre président du collège des affaires étrangères, le comte de Rostonschin, et du vice-chancelier, le comte Panin.

« S. M. l'empereur de toutes les Russies a reçu, au sujet de la reddition de Malte, les rapports les plus détaillés, par lesquels il se confirme que les généraux anglais, malgré les représentations réitérées, tant de la part des ministres de S. M. à Palerme, que du ministre de S. M. Sicilienne, ont pris possession, au nom du roi de la Grande-Bretagne, de la Valette et de l'isle de Malte, et qu'ils y ont arboré le seul pavillon anglais. S. M. Imp., justement indignée d'une telle violation de la bonne foi, a résolu, en conséquence que l'embargo mis dans les ports de la Russie sur tous les bâtimens anglais, ne sera levé que lorsque les arrangements pris par la convention de 1798 seront pleinement exécutés ».

On a élevé dans la cour du palais de Michailowsch la statue de Pierre-le-Grand, qui avoit été faite du tems de l'impératrice Elisabeth, & soigneusement gardée.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 6 décembre (15 frimaire).

Le 3 de ce mois, il arriva dans la rade d'Elseleur deux frégates anglaises, *la Latone*, de 38 canons, & *la Desirée*, de 44; elles n'ont été que quatre jours pour venir d'Yarmouth. Six autres frégates anglaises sont attendues dans peu de jours.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 9 décembre (18 frimaire).

L'armée française a fait depuis hier un grand mouvement sur sa droite, & se dirige vers le Tyrol. Le général Moreau a aujourd'hui son quartier-général à Aibling, près de Rosenheim. Tout annonce pour demain de grands événements. On dit que le général Moreau a reçu avis que le général Macdonald a pénétré dans l'Ober-Innthal; qu'une partie de son corps d'armée se dirige sur Inspruck en descendant

l'Inn ; & que le général Moreau n'attendoit que cet événement pour attaquer le Tyrol septentrional.

Avant-hier, à 6 heures du matin, le général Marchand est parti en diligence, accompagné d'un courier, pour Augsbourg, où il va commander la place.

Il paroît que le transport des prisonniers éprouve des difficultés ; deux escadrons du 17^e. régiment de dragons ont reçu ordre de les escorter jusqu'à Strasbourg.

Il est arrivé ici avant-hier deux officiers prussiens, venant du quartier-général de l'armée française.

D'Augsbourg, le 9 décembre (18 frimaire).

On parle toujours du corps d'Autrichiens fait prisonnier le 5 aux environs de Freisingen ; mais on ne voit arriver ici ni ces prisonniers, ni même ceux faits dans la bataille du 3, & qui sont partis de Munich depuis quatre jours.

Le commandant de la place vient de publier un ordre portant que le général en chef défend expressément à tous les habitans de la ville d'Augsbourg de recevoir dans leurs maisons des prisonniers de guerre, de leur fournir des occasions de s'échapper, ou de les receler et de les soustraire à leur escorte. Quiconque contreviendra à cet ordre, sera regardé comme ennemi déclaré du gouvernement français, et traité comme tel.

De Bamberg, le 10 décembre (19 frimaire).

Avant-hier, à huit heures du matin, on a commencé à battre la citadelle de Wurtzbourg avec seize bouches à feu ; le bombardement a duré toute la journée. Le 9 au matin, le général Augereau, qui se trouvoit à Wurtzbourg, remit au général Dumouceau une sommation qui fut portée par un trompette au commandant du château. On ignore encore la réponse qui a été faite. La garnison se défend avec vigueur ; elle fait un feu continu et de fréquentes sorties. On croit cependant qu'elle ne tardera pas à se rendre.

L'avant-garde de la division du général Barbeau, commandée par le général Pactod, vient d'occuper Nuremberg ; une des plus fameuses villes impériales. La division du général Duhesme a occupé la petite forteresse de Forchheim, appartenant à l'évêché de Bamberg, et le fort wurtzbourgeois de Koenigsheffen. L'armée Gallo-Batave se dirige maintenant vers le Haut-Palatinat, où le corps autrichien de Simbschen s'est retiré. Les troupes mayençaises, commandées par le baron d'Abini, se tiennent tranquilles dans l'évêché de Fuld.

On attend ici aujourd'hui le général Augereau avec son état-major.

Pour prévenir la cherté des grains qui commence à se faire sentir dans plusieurs parties de l'Allemagne, où l'on en achète en quantité pour le compte des Anglais, S. A. S. le landgrave de Hesse-Cassel vient de défendre, par un rescrit du 26 novembre, toute vente et exportation de grains hors du pays, à moins d'en avoir obtenu la permission expresse.

D'Aschaffembourg, le 10 décembre (19 frimaire).

Avant de traverser la fameuse forêt de Spessart, le général Augereau a signifié aux habitans de cette forêt que s'ils s'opposoient en aucune manière à la marche des troupes françaises, il y mettroit le feu. On se rappelle qu'en 1796, ces paysans fatiguèrent prodigieusement la retraite du général Jourdan. Cette belle forêt a huit lieues de longueur & autant

de largeur ; elle appartient aux électeurs de Mayence & à l'Evêque de Wurtzbourg.

Tous les prisonniers bataves ont été rendus sans rançon.

La maison domestique de l'électeur est revenue ici : du reste, tout est tranquille.

De Manheim, le 12 décembre (21 frimaire).

Le ministre baron de Reibelt, gouverneur du palatinat ; qui avoit été appelé à Amberg par l'électeur, pour être consulté sur les affaires actuelles, est de retour ici depuis le 9 de ce mois.

Le même jour, un courier venant de Bareuth & allant à Paris, a passé par Manheim ; il porte, dit-on, à M. de Cetto les pleins pouvoirs nécessaires pour signer le traité de paix entre la république française & l'électeur de Bavière, qu'on assure être déjà rédigé depuis quinze jours.

De Wesel, le 11 décembre (20 frimaire).

M. de Dohm a communiqué aux envoyés des princes & des états qui composent l'association de la neutralité du nord de l'Allemagne, la note suivante :

« Sa majesté prussienne reconnoît parfaitement combien les charges attachées au maintien de la tranquillité du nord de l'Allemagne, sont incommodes & gênantes ; par leur prolongation ; & elle desiroit bien ardemment de les faire entièrement cesser, ou du moins de les diminuer sensiblement. Ces sentimens ne peuvent être révoqués en doute par aucun des états membres de l'association.

« Aucun d'eux ne peut s'empêcher de reconnoître que s'ils jouissent de l'avantage précieux d'une tranquillité soutenue ; c'est aux sages mesures & à la protection de S. M. qu'ils en sont redevables. Mais les moyens qui doivent mettre le roi en état de leur continuer la jouissance de ces avantages, doivent naturellement être livrés à la sollicitude avec laquelle il veille constamment sur les rapports politiques en général, & sur la marche des événemens si variés & si imprévus dans une guerre dont l'histoire des temps passés n'offre aucun exemple.

« Ils ne peuvent également s'empêcher de reconnoître que le choix des moyens & des conditions sous lesquels le roi a pu se rendre garant de la neutralité, n'est pas une chose qui ait été l'objet des délibérations de leurs ministres, ni sanctionnée par eux. Aucune résolution de leur part n'a rien prescrit à S. M. ; en sorte que si les conditions imaginées par le roi étoient jugées par la majorité ne plus convenir à ses intérêts, il ne resteroit plus à S. M. qu'à rompre ce système de neutralité.

« Je suis expressément autorisé à vous déclarer que S. M. se détermineroit infailliblement à cette dernière démarche, & abandonneroit les états qui méconnoitroient ainsi ses intentions bienfaisante, à leur propre sort, & aux procédés des armées belligérentes envers eux, s'ils continuoient à lui marquer aussi peu de confiance, & lui faire parvenir des représentations pressantes pour en obtenir des-à-présent ce que S. M. est bien disposée à réaliser de son propre mouvement en leur faveur, pourvu seulement que les circonstances rendent la chose possible.

« Quant à présent, le seul moyen d'alléger le poids des charges est une économie sévère dans l'emploi de l'argent & des fournitures destinés à l'entretien des troupes.

« Quelque chose de mieux que ce qui regarde cette économie pourra s'obtenir à force de prévoyance & de soins ;

mais la situation actuelle des choses ne permet absolument pas de songer à une diminution dans le nombre des troupes qui, peut-être même, sont déjà trop peu nombreuses ; si l'on considère le changement perpétuel des circonstances, qui demande qu'elles soient toujours prêtes à marcher au premier signal.

» Vous jugerez par-là que le roi ne peut trouver juste ni convenable de convoquer, pour le présent, l'assemblée des états de l'association ; puisque, par rapport à l'objet qui faisoit desirer cette convocation à quelques-uns des co-états, rien ne pouvoit être soumis aux délibérations communes que S. M. ne soit hautement intéressée à effectuer, aussitôt que les circonstances pourront le permettre, & que les autres objets qui demanderont l'assemblée générale des états ne sont pas encore murs ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bayonne, le 19 frimaire.

Le corsaire *la Bellone*, de Bordeaux, capitaine Estrebecho, a attaqué à la vue de Lisbonne, le fameux navire anglais nommé *les Trois-Quilles*, armé de 24 canons de 24. Après un combat aussi sanglant qu'opiniâtre, *la Bellone*, a fait amener pavillon à l'anglais. Mais au moment où sa chaloupe se mettoit en mer pour l'amariner, les Portugais, témoins du combat, firent sortir leurs chaloupes canonnières. Dans un instant, le corsaire français fut investi ; mais le capitaine & son équipage les reçurent avec tant de vigueur que les Portugais furent obligés de lâcher prise. L'anglais est rentré à Lisbonne, très-maltraité, avec un grand nombre de morts ou de blessés. Du côté de *la Bellone*, qui vient d'entrer à Vigo, nous avons à regretter 80 morts ou blessés. Au nombre des morts se trouve le second capitaine. L'intrépide Estrebecho, qui a eu une fesse emportée, & n'a point quitté le pont.

De Paris, le 27 frimaire.

Le conseil d'état vient de rédiger un projet de loi concernant la reconstruction de la place de Bellecour à Lyon. Il paroît que le gouvernement le proposera incessamment au corps législatif.

— Le citoyen Fourcroy est assez bien rétabli pour se charger de la mission qui a reçue du gouvernement. Il part incessamment.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui la fin des ordres du jour de l'armée d'Orient, c'est-à-dire, depuis le 5 vendémiaire jusqu'au 9 brumaire inclusivement. Ce dernier est le programme de la cérémonie funèbre en l'honneur du général Desaix.

Dans celui du 6 brumaire, nous remarquons une proclamation du général en chef aux habitans de l'Égypte, dans laquelle il leur promet une diminution d'impôts, la suppression des avanies, & protection éclatante tant pour leurs personnes que pour leurs propriétés. Il leur annonce qu'il a créé un tribunal suprême au Caire, composé de cheikhs recommandables par leurs vertus, dont les fonctions consisteront à juger leurs différends & à conserver leur religion.

— Hier 26, vers six heures du matin, l'un des concierges de l'église de Saint-Eustache s'est aperçu qu'on avoit forcé pendant la nuit la porte de la sacristie, & qu'il y avoit été volé une somme d'environ 500 francs. La gache de la porte qui donne rue Traînée, à côté de la pointe Sainte-Eustache, avoit été levée. Il y a apparence que c'est par cette porte que les

voleurs se sont évadés. On suppose que le soir ils s'étoient laissés enfermer dans l'église, attendu que les clefs avoient été remises à sept heures, comme de coutume, au commissaire de police.

— Le 30 frimaire, à midi très-précis, il sera célébré dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice), une fête à l'active bienfaisance de Vincent de Paule.

— A la suite de l'embargo mis, par l'empereur de Russie, sur les vaisseaux anglais, un de ses vaisseaux a voulu appareiller en secret ; déjà il avoit gagné le large, lorsqu'une frégate russe a été à sa poursuite ; elle l'a joint, canonné & ramené : l'empereur de Russie a fait descendre l'équipage & brûler le vaisseau.

Ce trait de vigueur en imposera aux autres ; il n'annonce pas de composition facile ni prochaine. On croit, au reste, dans tout le Nord, que cette querelle ne peut finir que par la guerre, à moins que les Anglais ne rendent l'isle de Malte, & ne renoncent à leurs ambitieuses prétentions sur la souveraineté des mers.

— On lit dans un journal français, rédigé à Londres, le paragraphe suivant :

« Le droit de visiter les neutres en tems de guerre n'est contesté à la Grande-Bretagne que pour avoir un prétexte de faire insurger les puissances du Nord contre elle ».

C'est avoir une haute idée des droits de la Grande-Bretagne que de traiter d'insurrection toute résistance à ses projets d'invasion.

VARIÉTÉS.

De l'improvisatrice Corilla.

On mande de Florence que, le 4 frimaire, le général Miollis y a fait célébrer, avec une grande pompe, une fête funèbre en l'honneur de la célèbre improvisatrice Corilla, qui est morte dans cette même ville, le 22 brumaire, âgée de 72 ans.

Ce talent de composer & de réciter sur-le-champ de longs poèmes sur un sujet donné & imprévu, semble appartenir exclusivement au sol de l'Italie. Il paroît tenir principalement à deux causes. La première est la faculté de se donner à soi-même un degré d'exaltation, capable d'exciter dans l'esprit une multitude d'idées avec une rapidité que ne peuvent concevoir les hommes d'une imagination froide & tranquille : la seconde cause est une langue abondante & flexible, dont on s'est rendu toutes les formes familières.

Le nombre des improvisateurs célèbres que l'Italie a possédés dans tous les tems, est prodigieux. Le plus célèbre de tous est le cavalier Perfetti, né dans le siècle dernier, qui dans celui-ci reçut au capitol le couronne de laurier que le gouvernement romain décernoit de tems à autre à des poètes éminens. Pétrarque & le Tasse avoient seuls obtenu cette distinction dont aucun improvisateur n'avoit joui avant Perfetti. On conçoit que le même peuple qui a fini par donner presque exclusivement le nom de *virtu* aux talens des beaux-arts, ait réservé pour ces mêmes talens les honneurs extraordinaires que dans Rome ancienne il décernoit aux triomphateurs des nations.

Corilla étoit née à Pistoye, mais elle vivoit habituellement à Florence ; c'est là que tous les étrangers qui faisoient le voyage d'Italie alloient admirer le talent extraordinaire dont elle étoit douée : elle se faisoit accompagner par le célèbre violon Nardi.

Les succès qu'elle avoit dans les différentes villes d'Italie, engagèrent l'empereur François I^{er}. à l'appeller à Vienne : elle y fut reçue avec beaucoup de distinction, & revint en Italie comblée des bienfaits de l'empereur. L'impératrice de Russie, Catherine II, qui aimoit & encourageoit tous les genres de talens, & qui sembloit ambitionner tous les genres de gloire, avoit fait proposer aussi à Corilla d'aller à Pétersbourg; mais ses goûts & ses affections particulières, & la crainte d'un climat trop rigoureux, ne lui permirent pas d'accepter les offres aussi flatteuses que magnifiques de cette grande souveraine.

En 1776, elle alla à Rome, où elle obtint la plus grande gloire à laquelle pût aspirer l'ambition poétique. Elle avoit été reçue à l'académie des Arcades, sous le nom d'*Olympica*; après avoir improvisé sur un certain nombre de sujets, devant douze examinateurs nommés par l'académie, elle fut jugée digne du laurier. Avant son couronnement, le sénat romain la déclara *nobile cittadina*.

Son triomphe, comme celui des anciens triomphateurs romains, fut troublé par les efforts de la malignité & de la jalousie. Corilla, dès le lendemain de son couronnement, fut accablée d'épigrammes & d'insultes. Le cavalier Perfetti avoit éprouvé la même injustice; Pétrarque lui-même se plaint dans ses lettres de l'envie & des persécutions que lui suscita le laurier romain.

On a vu à Paris quelques *improvisateurs* italiens; mais ce genre de talent y a fait peu de sensation: il faut, pour en sentir tout le mérite, une habitude de la langue italienne & un sentiment de son harmonie poétique, infiniment rare dans les pays où elle n'est pas parlée.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 27 frimaire.

Deux orateurs du gouvernement, les conseillers d'état Bénézech & Régnaud de Saint-Jean-d'Angely, viennent présenter un projet de loi pour la reconstruction de la place Bellecour à Lyon.

Les ruines de cette place ne rappelloient que de douloureux souvenirs; le gouvernement veut les relever, pour rendre à une cité jadis si florissante l'éclat qu'elle a perdu, & par la restauration de ses édifices amener celle de ses ateliers & de son commerce.

Le projet par lui présenté à cet effet contient les dispositions suivantes :

1°. Les propriétaires des maisons situées sur la place de Bellecour à Lyon, seront, lors de la reconstruction, de se conformer, pour les façades, au plan qui aura été adopté par le gouvernement.

2°. A compter de l'an 10, & pendant quinze ans, ces maisons seront exemptes de la contribution foncière, pourvu toutefois qu'avant la fin de la présente année, les constructions soient élevées jusqu'à la hauteur de cinq metres.

3°. Les maisons situées sur la place de Bellecour, comprises dans le plan qui sera arrêté par le gouvernement, qui seront achevées avant la fin de l'an 11, jouiront de l'exemption de la contribution foncière pendant cinq ans de plus, & au-delà des années accordées par l'article 2.

4°. Les propriétaires des maisons dans l'intérieur de la ville de Lyon, qui ont été démolies pendant le siege, ou en exécution de la loi du 21 vendémiaire an 2, jouiront de l'exemption de la contribution foncière sur lesdites maisons pendant dix ans, à compter de l'an 10, pourvu toutefois que chaque propriétaire soit tenu de justifier, avant la fin de l'an 9, que son bâtiment est élevé de deux metres au moins au-dessus du sol.

La discussion de ce projet est indiquée au 7 nivôse.

Le corps législatif s'ajourne ensuite à demain.

Bourse du 27 frimaire.

Amsterdam.....	Rente provis....	25 fr. 00 c.
Idem cour.....	Tiers consol....	36 fr. 60 c.
Hamb.....	Bons $\frac{3}{4}$	1 fr. 61 c.
Madrid.....	Bons d'arrér....	85 fr. 50 c.
Madrid effect....	Bons pour l'an 8.	94 fr. 50 c.
Cadix... 4 fr. 90 c. le billet.	Syndicat.....	00 fr. 00 c.
Madrid effect....	Coupures.....	81 fr. 00 c.
Cadix effect....	Caisse des rentiers...	00 fr.
Gênes effectif....	Or fin.....	105 f. 42 c.
Livourne.....	Ling. d'arg.....	50 f. 61 c.
Bâle.....	Portugaise.....	95 fr. 78 c.
	Piastre.....	5 fr. 52 c.
Lyon.....	Quadruple.....	79 fr. 75 c.
Marseille.....	Ducat d'Hol....	11 f. 56 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	26 f. 0 c.
Montpellier....		

Café Martinique, 2 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 c. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompece anglais, 1 fr. 67 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinée, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 0 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 40 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 90 à 1 fr. — Poivre de Hollande, 0 fr. 00 c. — Poivre anglais, 0 fr. 00 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 75 c. — Coton du Levant, 2 f. 90 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 00 c. — Huile d'olive, 1 f. 40 c. — Eau-de-vie $\frac{3}{4}$, 355 fr. — Cognac, 22 deg., 270 fr. — Montpellier, 22 deg. 260 fr. — Potasse d'Amérique, 80 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.

Voyage de Sophie en Prusse, traduit de l'allemand sur la deuxième édition, par P. B. Lamaré. Trois vol. in-8°. d'environ 1700 pag., caract. cicéro, sur carré fin de Limoges, et ornés de six belles figures. Prix, 13 fr., et 16 fr. par la Poste. Paris, chez Poignée, imprimeur, rue de Sorbonne, n°. 36g.

Ce *Voyage imaginaire et Sentimental* est l'ouvrage d'un curé protestant, qui, ennuyé de voir son pays inondé de romans corrupteurs, importés en Allemagne tant de France que d'Italie, voulut, à l'exemple de Richardson, en faire un qui tendit directement à l'amélioration des mœurs. Cet ouvrage a eu dans toute l'Allemagne un succès prodigieux. On y trouve une foule d'exemples de vertu, de générosité, de bienfaisance; de grands traits de morale mise en action; des leçons utiles, sur-tout aux jeunes personnes, pour l'instruction desquelles l'auteur a principalement travaillé; on y trouve d'intéressans épisodes, qui, s'ils tiennent assez peu à l'action principale, ont au moins le mérite de remplir parfaitement le but général que l'auteur s'est proposé; on y trouve enfin le vice & la vertu toujours peints avec des couleurs qui leur sont propres. C'est un roman moral qu'une mere peut mettre sans danger entre les mains de sa fille. L'impression est très-soignée.